



### Jury

Le jury est composé du comité de l'IIBA Geneva auquel ce comité peut s'adjoindre des personnalités reconnues provenant du monde universitaire, d'IIBA, d'entreprises privées et publiques de la Suisse Romande d'autres personnes.

Si un membre du jury se trouve en possible conflit d'intérêt ce dernier doit se retirer du jury.

### Dépôt de candidature

Les projets soumis doivent s'être déroulés en Suisse durant l'année 2017 et si possible terminés.

Les candidatures doivent être déposées avant le 31 janvier 2018.

Un prestataire de service ayant réalisé un projet pour un client peut être responsable de la candidature uniquement si l'entreprise propriétaire donne son accord.

### Prix

Le gagnant se verra offrir

- 1 article sur le projet gagnant dans une revue professionnelle
- de présenter son projet lors d'un atelier de l'IIBA Geneva Chapter
- un trophée

### Processus de sélection du gagnant

Chaque projet doit faire l'objet d'une demande en complétant le formulaire de candidature prévu à cet effet. Le jury sélectionnera les finalistes.

Le gagnant sera annoncé lors du Congrès IIBA Geneva qui aura lieu le 22 mars 2018 à l'hôtel Aquatis à Lausanne. Un représentant de chaque équipe finaliste, sera pour cela, invité au congrès.

### Confidentialité

Le concours du Prix BA Award est réalisé en toute confidentialité. Les documents et informations seront retournés à chaque participant après la remise du prix. IIBA Geneva ne gardera aucun document sans le consentement de l'entreprise propriétaire du projet.

### Consentement

Les candidats au concours s'engagent à fournir les informations relatives à leur candidature en toute bonne foi. Ils s'engagent également à ce que le nom du projet gagnant et les finalistes soient publiés dans divers médias et publications.

### Annulation

IIBA Geneva se réserve le droit d'annuler le concours si un nombre de candidatures s'avéraient insuffisantes.

### Dispositions finales

Tout recours à la voie juridique est exclu.